

Comité Syndical du 17 juillet 2006

Objet : Tarification et conventionnement utilisation des photocopieurs.

Le Siège de Saint Chinian ainsi que les antennes de Saint Pons de Thomières, Siran, Bédarieux et Roujan sont susceptibles de conventionner avec des organismes hébergés dans les mêmes locaux pour l'utilisation des photocopieurs.

Il convient donc d'en fixer les tarifs selon le barème suivant :

Format A4 recto	0.08 €
Format A4 recto verso	0.16 €
Format A3 recto	0.16 €
Format A3 recto verso	0.32 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter, pour 2006 et 2007 cette tarification et de l'autoriser à signer les conventions avec les organismes sus mentionnés.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical adopte , pour 2006 et 2007 cette tarification et autorise le Président à signer les conventions avec les organismes sus mentionnés

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Béziers, le 17 juillet 2006.

Le Président,

Francis BOUTES